

REGLEMENT DU JEU « Tirage au sort Candia Baby® & Tigex® »

Article 1 - Société Organisatrice

La société CANDIA, Société par Actions Simplifiée, au capital de 80.540.557,50 euros dont le siège social est situé 1-3 rue des Italiens 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 352 014 955 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 09/03/2017 au 30/04/2017, en France métropolitaine, Corse exclue, un tirage au sort intitulé « **Tirage au sort Candia Baby® & Tigex®** » (ci-après « le Jeu »).

La Société Organisatrice est accompagnée par la société Netside, domiciliée au 5 rue Daunou 75002 Paris (ci-après dénommée « l'Agence ») qui aura en charge l'organisation du Jeu, et qui aura pour mission de vérifier le bon fonctionnement de ce dernier, ainsi que le tirage au sort et l'envoi des dotations.

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante : www.candibaby-tigex.fr

Le présent règlement fixe les modalités de participation au Jeu. Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France (Corse incluse, et DROM-COM inclus) à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Toute personne mineure ne peut participer au Jeu qu'avec l'autorisation préalable et écrite de ses parents ou représentants légaux. Elle doit pouvoir justifier de cette autorisation sur simple demande de la Société Organisatrice. A défaut, elle sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre à aucune dotation.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 3 - Annonce et Fin du Jeu

Le Jeu est annoncé sur internet sur la page internet : [http:// www.candibaby-tigex.fr](http://www.candibaby-tigex.fr). le 09/03/2017. La clôture des participations au Jeu aura lieu le 30/04/2017 à 23h59 (date et heure française de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice et l'Agence après cet instant ne sera pas prise en compte.

Le Jeu est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'adresse suivante : <http://www.candibaby-tigex.fr>.

Article 4 - Dotation

Sont mis en jeu :

50 bons d'achat chez Avenuedesjeux.com, d'une valeur de 80€. Pour une valeur totale de 4 000 €. Les bons d'achats seront communiqués aux gagnants par mail par l'Agence sous forme de code de réduction nominatif, non commercialisable et ne pourront être attribués ou cédés à un ou des tiers. Une personne physique ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat (la personne physique sera identifiée par son nom, prénom et adresse mail). Les bons d'achats seront à valoir sur le site Avenuedesjeux.com. Les catégories éligibles à l'offre sont les suivantes : Hochets, Jouets à tirer ou à pousser, Jouets électroniques, Jouets à bascule, Jouets pour le bain, Voitures et circuits pour les petits, Balles d'activité, Lego Duplo, Playmobil 1.2.3, Livres en tissu et interactifs, Puzzles et jeux d'encastrement, Théâtres et marionnettes, Jeux d'adresse et agilité, Porteurs et chariots de marche, Tapis d'éveil, aires de jeux et portiques, Boîte à formes, Cubes et jouets à empiler, Bouliers et labyrinthes, Nécessaire pour le bain et la toilette, Voyages et déplacements, Tétines et accroches-tétines, Anneaux de dentition, Vaisselles et accessoires, Coffrets repas, Bavoires, Cadeaux et coffrets de naissance, Doudous, Vêtements de bébé, Veilleuses, Jeux d'éveil en bois

Le site Avenuedesjeux.com est édité par la société LUDENDO e-commerce, société par actions simplifiée au capital de 1 241 496 €, ayant son siège social à SERRIS (77000), 2 avenue clément Ader, immatriculée au RCS de Meaux sous le n°488 302 761, n° de TVA intra-communautaire FR36 488 302 761, téléphone 02 51 11 86 52. Son URL est le suivant : <http://www.avenuedesjeux.com/>

Les codes de réduction seront valables du 01/05/2017 au 31/07/2017 minuit. Offre valable hors frais et options de livraison. Offre réservée aux particuliers non cumulable avec toute autre offre en cours sur le site www.avenuedesjeux.com.

Afin de bénéficier du bon d'achat, l'utilisateur connecté à son compte client, renseignera son code de réduction dans la page panier, dans la case « J'ai un code de réduction ». La remise s'appliquera alors automatiquement dès la page panier.

Les catégories éligibles à l'offre sont les suivantes : Hochets, Jouets à tirer ou à pousser, Jouets électroniques, Jouets à bascule, Jouets pour le bain, Voitures et circuits pour les petits, Balles d'activité, Lego Duplo, Playmobil 1.2.3, Livres en tissu et interactifs, Puzzles et jeux d'encastrement, Théâtres et marionnettes, Jeux d'adresse et agilité, Porteurs et chariots de marche, Tapis d'éveil, aires de jeux et portiques, Boîte à formes, Cubes et jouets à empiler, Bouliers et labyrinthes, Nécessaire pour le bain et la toilette, Voyages et déplacements, Tétines et accroches-tétines, Anneaux de dentition, Vaisselles et

accessoires, Coffrets repas, Bavoirs, Cadeaux et coffrets de naissance, Doudous, Vêtements de bébé, Veilleuses, Jeux d'éveil en bois.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 - Modalités d'inscription et de participation au Jeu

5.1 - Inscription

Pour participer au Jeu, il suffit remplir correctement deux formulaires d'identité. Le participant doit :

- Se connecter se rendre sur l'url suivante : [http:// www.candiababytigex.fr/inscription](http://www.candiababytigex.fr/inscription).
- Remplir correctement le formulaire d'inscription, dans la partie réservée à cet effet, les informations suivantes : Maman ou Papa, Nom, Prénom, Email
- Cocher la case «J'accepte le règlement» et cliquer sur « Valider ».
- Remplir sur la deuxième étape du formulaire : « Vous avez un enfant de - de 3 ans ? » si oui le sexe, le prénom et la date de naissance de l'enfant, « Vous attendez un heureux évènement ? » si oui la date prévue de l'accouchement
- Cliquer sur « Valider » qui validera sa participation.

5.2 - Participation

La participation sera prise en compte à l'instant où le participant valide la dernière étape du formulaire.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse IP, une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu sera acceptée. La Société Organisatrice et l'Agence se réservent le droit de vérifier, par tous les moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.

5.3 - Généralités

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant désinformations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Article 6 - Détermination du gagnant

L'élection du gagnant se fait par tirage au sort. Ce tirage au sort sera effectué par l'Agence, afin de déterminer les 50 gagnants parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement.

Ce tirage aura lieu la semaine suivant la fin du jeu : du 01/05/17 au 07/05/17.

Article 7 - Remise de la dotation

Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard 1 semaine après le tirage au sort. Cet e-mail comportera le code promo ainsi que les informations nécessaires pour profiter de la dotation.

Si la dotation ne pouvait être distribuée pour toutes raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et l'Agence, notamment pour toutes difficultés dans le nom ou l'adresse électronique du destinataire, cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Article 8 - Remboursement des frais de participation

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de participation dans les conditions suivantes :

La demande écrite doit être adressée avant le 30/04/2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu suivante, à raison d'un remboursement par foyer :

SERVICE CONSOMMATEURS CANDIA

1, rue Lebon - ZI de l'Hippodrome

29556 Quimper Cedex 9

La demande doit mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète, ainsi que la date et l'heure de la connexion), être accompagnée d'un RIB et d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au Jeu clairement soulignées.

Il ne sera consenti qu'un remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion Internet (forfait : 0,26 € sur une base de 0,12€ la connexion + 0,02€ la minute supplémentaire) et/ou de timbre ayant servi à la demande de remboursement (tarif lent en vigueur < 20g).

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ 6 semaines à compter de la réception de la demande. Toute demande de remboursement

incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée hors délai (cachet de La Poste faisant foi) sera considérée nulle.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 - Respect des règles

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.

Article 10 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dûment informés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son fait, les sites internet du Jeu ou relayant le Jeu sont indisponibles, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues, notamment en cas de mauvais acheminement du fait de la Poste ou de dégradation de la dotation lors de l'acheminement.

La Société Organisatrice décline toutes responsabilités concernant le bon fonctionnement des dotations et exclue toutes garanties à leurs égards. La Société

Organisatrice décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseaux via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Article 11 - Propriété Intellectuelle

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

Article 12 - Informatique & Libertés

Les données personnelles sont destinées à la Société Organisatrice et à l'Agence Netside pour la gestion du Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données en adressant leur demande à l'adresse suivante :

SERVICE CONSOMMATEURS CANDIA

1, rue Lebon - ZI de l'Hippodrome

29556 Quimper Cedex 9

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

La Société Organisatrice et l'Agence en charge de l'organisation du Jeu pourront utiliser les données personnelles pour l'adhésion au programme relationnel de la Société Organisatrice, si le participant l'y a expressément autorisé lors de son inscription, en cochant la case prévue à cet effet.

A l'issue du Jeu les participants ayant souhaité recevoir des informations promotionnelles de la part de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires commerciaux pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et de suppression des

données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données en écrivant à l'adresse suivante :

SERVICE CONSOMMATEURS CANDIA

1, rue Lebon - ZI de l'Hippodrome

29556 Quimper Cedex 9

Article 13 - Réclamations

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement devra être adressée à l'adresse suivante :

SERVICE CONSOMMATEURS CANDIA

1, rue Lebon - ZI de l'Hippodrome

29556 Quimper Cedex 9

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 mois suivant la date de clôture du jeu.

Article 14 - Accès au règlement et modification

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet du Jeu pendant toute la durée du Jeu.

Toute modification substantielle des modalités prévues au présent règlement fera l'objet d'une annonce sur le site du Jeu.

Article 15 - Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française